



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction des affaires civiles et du Sceau

DEMANDE DE DISPENSE
DE STAGE PROFESSIONNEL
Session 2018

En application de l'article R 822-5 du code de commerce : « *Peuvent être admises à se présenter aux épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes et sont dispensées de tout ou partie du stage professionnel, en application du premier alinéa de l'article L. 822-1-2, les personnes physiques ayant exercé pendant une durée de quinze ans au moins une activité publique ou privée qui leur a permis d'acquérir dans les domaines financier, comptable et juridique intéressant les sociétés commerciales une expérience jugée suffisante par le garde des sceaux, ministre de la justice.* »

Aide à la constitution du dossier

Pour bénéficier des dispositions de l'article R 822-5 du code de commerce, vous devez déposer le présent dossier de demande de dispense de stage professionnel ainsi que les pièces justificatives listées à la page 4.

Ce dossier comporte quatre rubriques :

- Identité (à remplir par vos soins) : page 1
- Expériences professionnelles (à remplir par vos soins) : page 2
- Formation (à remplir par vos soins) : page 3
- Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande (lisez attentivement la liste des pièces à produire) : page 4

Identité

Nom :

Prénom :

Nom marital

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Expériences professionnelles

Veillez remplir le tableau comme dans l'exemple ci-dessous pour l'ensemble des expériences professionnelles que vous souhaitez justifier au titre des 15 années d'expérience professionnelle dans les domaines financier, comptable et juridique. En cas d'emplois successifs au sein de la même entité, veuillez remplir, les dates précises de chaque emploi occupé.

Emploi ou fonction	Entreprise, société	Date de début	Date de fin
Exemple : Chef de mission	Exemple : Mazars	Exemple : 12/01/1999	Exemple : 25/08/2006

Attention, **toutes les expériences professionnelles inscrites dans le tableau doivent être justifiées par une attestation de l'employeur** (Voir pièces à fournir) précisant le jour de début et le jour de fin de l'expérience invoquée.

Toutes les expériences professionnelles non justifiées ne seront pas prises en compte dans le calcul des 15 années de l'expérience professionnelle.

Emploi ou fonction	Entreprise, société	Date de début	Date de fin

Formation

Veillez remplir le tableau comme dans l'exemple ci-dessous pour l'ensemble de vos diplômes, titres ou certificats.

Diplôme	Etablissement	Année
Exemple : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)	Exemple : CNAM/INTEC	Exemple : 2012

Attention, **tous les diplômes, titres ou certificats inscrits dans le tableau doivent être accompagnés des copies ou le cas échéant des attestations de réussite.**

Diplôme	Etablissement	Année

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables

Le

Signature

Pièces à joindre obligatoirement à toute demande de dispense de stage professionnel

Le présent dossier dûment rempli, daté et signé ;

Un curriculum vitae ;

Tous documents officiels justificatifs de votre identité et de votre nationalité ;

L'ensemble des attestations d'employeurs vous permettant de justifier de 15 années d'expériences professionnelles dans les domaines financier, comptable et juridique.

Les attestations d'employeurs doivent faire état de vos principales fonctions et responsabilités exercées dans le cadre de votre emploi ainsi que des dates précises de d'entrée et de sortie de ces fonctions. En cas d'emplois successifs au sein de la même entité, l'attestation doit mentionner les dates précises des différents postes occupés ainsi que les missions exercées pour chaque poste. Vous trouverez un modèle d'attestation type en annexe I du dossier.

Nota bene : Pour les personnes travaillant au sein de cabinets d'experts-comptables ou de commissaires aux comptes, l'attestation doit faire mention des coefficients qui vous ont été attribués au regard de la convention collective nationale du personnel des cabinets d'experts-comptables et des commissaires aux comptes du 9 décembre 1974.

Tout justificatif des diplômes, certificats ou titres dont vous êtes titulaires

Le dossier de candidature ainsi que les pièces justificatives devra être retourné dûment rempli en double exemplaire **au plus tard le 30 avril 2018**
cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des affaires civiles et du Sceau
Sous-direction du droit économique
Bureau du droit des sociétés et de l'audit
13, place vendôme - 75042 Paris

Attention : tout dossier incomplet sera renvoyé au demandeur pour complément
Tout dossier envoyé au-delà de la date butoir
sera pris en compte au titre de la session suivante

ANNEXE I : Exemple d'attestation d'employeur

ATTESTATION

– Je soussigné X, Associé, Directeur des ressources humaines etc.....

Atteste que :

M./Mme Y

Est employé au sein de notre société depuis le JJ/MM/AAAA sous contrat à durée déterminée/indéterminée à temps plein. Depuis cette date, il/elle a occupé les postes suivants :

– Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA : exemple : chef de mission + (coefficient attribué : concernant uniquement les personnes travaillant en cabinet d'expertise-comptable ou de commissariat aux compte)

Durant cette période M/Mme Y a dans le cadre de ses fonctions effectué les missions ... :

Lister les principales missions

– Du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA : exemple : Directeur de mission + (coefficient attribué : concernant uniquement les personnes travaillant en cabinet d'expertise-comptable ou de commissariat aux compte)

Durant cette période M/Mme XXX a dans le cadre de ses fonctions effectué les missions ...:

Lister les principales missions

Cette attestation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Date, lieu et qualité du signataire
(Associé, Directeur etc...)

Cachet de la société